



ciation des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation
UQAM, SH-4800, 15 janvier 2020 à 12h30

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

PROPOSITION : Que l'ouverture de l'assemblée soit à 13h01.

Dûment proposée.

Dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité.

0.2 Animation, secrétariat et senti

PROPOSITION : Qu'Abir, Alex et Dani tiennent respectivement l'animation, le secrétariat et le senti de la présente assemblée.

Dûment proposée.

Dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité.

0.3 Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION :

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Animation, secrétariat et senti

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.4 Adoption du procès-verbal

1.0 Grève

2.0 Revendications

3.0 Élections sur le conseil exécutif de l'ADEESE

4.0 Nominations sur les instances

5.0 Traitement des avis de motion

6.0 Procédures de clôture

6.1 Questions à l'exécutif

6.2 Questions diverses

6.3 Levée

Dûment proposée.

Dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité.

0.4 Adoption des procès-verbaux

PROPOSITION : Que l'on adopte le [procès-verbal de l'assemblée générale du 7 novembre dernier](#).

Dûment proposée.

Dûment appuyée.

Adoptée à l'unanimité.

1.0 Grève

PROPOSITION :

Considérant que l'ADEESE a pour mission «de défendre les intérêts et les droits pédagogiques, sociaux, culturels, politiques et économiques des étudiantes de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM, et ce, tant individuels que collectifs», conformément à l'article 3.5 de ses règlements généraux;

Considérant que la Loi sur la laïcité de l'État du Québec, familièrement connue sous le nom de «Projet de loi 21», interdit à certains-es travailleurs-euses de la fonction publique de porter des symboles religieux au travail;

Considérant que le projet de loi 21 comprend une clause de droits acquis qui permet à ces travailleurs-euses de conserver leur emploi actuel, tant qu'ils ne demandent pas de promotion ou de mutation;

Considérant que le projet de loi 21 retarde les possibilités de croissance et d'emploi des résident.e.s du Québec qui sont membres de communautés culturelles et religieuses minoritaires, et notamment des industries en pénurie de main-d'œuvre comme le secteur de l'éducation;

Considérant que le projet de loi 21 s'inscrit dans un schéma plus large de lois anti-immigrants et anti-communautés culturelles et religieuses minoritaires du gouvernement de la CAQ;

Considérant la montée des mouvements radicaux xénophobes et racistes, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde ;

Considérant que la loi 21 sur la laïcité du gouvernement Legault vise l'exclusion de personnes ayant des croyances et confessions religieuses, majoritairement de femmes, de la fonction publique ;

Considérant que le gouvernement Legault s'entête à aller de l'avant avec des lois qui briment les droits et libertés les plus fondamentales ;

Considérant que le droit a, par le passé et encore aujourd'hui, participé activement à la discrimination raciste systémique et que la loi 21 s'inscrit dans cette dynamique ;

Considérant que le nombre de crimes haineux visant des communautés religieuses, notamment les communautés musulmanes, est en très forte hausse depuis les dernières années au Québec ;

Considérant que le racisme d'État et les oppressions structurelles qui en découlent sont inacceptables ;

Considérant que la loi ne fait qu'alimenter la division, la haine et la marginalisation de populations déjà aux prises avec de multiples formes de discriminations ;

Considérant qu'une grande manifestation étudiante contre la loi 21 est appelée par une coalition d'associations étudiantes et de groupes de défense des droits pour la journée du 17 janvier à midi ;

Considérant qu'une grève coordonnée contre le projet de loi 21 dans les universités québécoises indiquerait que le projet de loi 21 n'est pas appuyé par les jeunes de cette province;

QUE l'ADEESE soit en grève des cours et des stages le 17 janvier 2020 ;

QUE l'ADEESE encourage ses membres à prendre part aux actions et activités de grève lors de cette journée contre ladite loi ;

QUE l'ADEESE exige que l'UQAM prenne une position plus ferme en s'opposant au projet de loi 21 et en reconnaissant que les étudiantes issues de minorités visibles, y compris celles qui ne portent pas de symboles religieux, sont affectées négativement.

QUE l'ADEESE invite ses membres à participer à l'assemblée publique contre les politiques xénophobes et anti-immigration du 18 janvier 2020 à McGill.

Dûment proposée.

Dûment appuyée.

AMENDEMENT : Considérant que le nombre de crimes haineux visant des communautés religieuses, notamment les communautés musulmanes **et autres groupes minorisés**, est en très forte hausse depuis les dernières années au Québec ;

Ajouter : “et autres groupes minorisés”.

Dûment proposée.

Dûment appuyée.

Adoptée à l’unanimité.

Retour sur la principale telle qu’amendée.

AMENDEMENT : Remplacer le terme de minorités visibles par groupes minorisés

Dûment proposé.

Dûment appuyé.

Adoptée à l’unanimité.

Retour sur la principale telle qu’amendée deux fois.

QUE l’ADEESE soit en grève des cours et des stages le 17 janvier 2020 ;

QUE l’ADEESE encourage ses membres à prendre part aux actions et activités de grève lors de cette journée contre ladite loi ;

QUE l’ADEESE exige que l’UQAM prenne une position plus ferme en s’opposant au projet de loi 21 et en reconnaissant que les étudiantes issues de minorités visibles, y compris celles qui ne portent pas de symboles religieux, sont affectées négativement.

QUE l’ADEESE invite ses membres à participer à l’assemblée publique contre les politiques xénophobes et anti-immigration du 18 janvier 2020 à McGill.

La principale est adoptée à l’unanimité.

PROPOSITION PRIVILÉGIÉE : Que l’on tienne une plénière de 40 minutes sur les politiques racistes de la CAQ et de la grève.

Dûment proposée.

Dûment appuyée.

Adoptée à l’unanimité.

2.0 Revendications

PROPOSITION :

Considérant la logique d'accumulation et de course à la productivité néolibérale ambiante dans nos sociétés ;

Considérant que cette logique exerce des pressions d'autant plus fortes dans les institutions universitaires pour qu'elles embrassent une logique productiviste aveugle, qui s'inscrit en opposition avec leurs missions d'éducation, de recherche et de diffusion des savoirs ;

Considérant le ton alarmiste lors de la dernière allocution publique de la rectrice sur la situation financière de l'UQAM, le recrutement, la nécessité de réformer nos modes de « gouvernance », le nécessaire allègement de nos procédures institutionnelles de décision ainsi que ladite « crise » uqamienne ;

Considérant les nombreuses attaques à l'encontre, depuis les deux dernières années, de nos institutions démocratiques, paritaires et représentatives, notamment par la création de tables de concertation sur lesquelles ont siégé des personnes non désignées par leurs unités d'appartenance, donc non tenues par un devoir de reddition de compte ;

Considérant les trop nombreuses rencontres informelles durant la même période qui, d'une part, contournent les instances décisionnelles et, d'autre part, manquent de la transparence qu'exige la reddition de compte, notamment par l'absence de procès-verbaux permettant le suivi des dossiers ;

Considérant que l'urgence ne peut et ne doit en aucun cas être un cadre décisionnel ni le moteur des réformes ;

Considérant les multiples attaques à l'encontre de la démocratie étudiante, au sein de notre institution comme en dehors ;

Considérant les multiples mesures pour reporter de façon détournée la charge financière sur les portefeuilles étudiants et qui constituent des augmentations masquées des frais de scolarité ;

Considérant que les pressions faites en faveur de l'augmentation des cotisations étudiantes aux SVE sont conditionnelles au maintien du panier de service ;

Considérant l'inaccessibilité des états financiers détaillés des SVE pour les cinq dernières années malgré les demandes répétées ;

Considérant que les cadres de l'UQAM (incluant les cadres du SVE) se sont accordé-e-s une augmentation de salaire de 1,3 % et qu'il est alors inconséquent de prétexter un manque budgétaire;

Que l'ADEESE dénonce les attaques néolibérales systémiques contre l'éducation, la recherche et la pensée critique ;

Que l'ADEESE dénonce le ton alarmiste de l'administration qui normalise des volontés de réformes antidémocratiques ;

Que l'ADEESE dénonce la délégitimation par l'administration des principes démocratiques, de reddition de compte et de transparence de l'UQAM, qui marquent son identité sous couvert de soi-disant nécessités de changements ;

Que l'ADEESE rappelle que les modalités de fonctionnement, tout comme les structures institutionnelles de l'UQAM, ont été, depuis sa fondation il y a 50 ans, mises en place et pensées afin d'assurer à notre communauté et à notre institution un fonctionnement démocratique, représentatif, inclusif et transparent ;

Que l'ADEESE dénonce une énième précarisation de la population étudiante et se refuse à la surfacturation cachée des frais étudiants ;

Que l'acceptation de la hausse des cotisations soit conditionnelle au fait

1. Que les SVE s'engagent à couper au moins un poste de cadre, minimalement celui de direction adjointe;
2. Que l'ADEESE reconnaisse qu'elle ne peut se positionner sur la hausse des cotisations aux SVE sans avoir les informations complètes et que toute décision sur cette hausse est conditionnelle à l'accès aux états financiers détaillés des années précédentes ;
3. Que le SVE se dote, comme par le passé, d'un budget propre et qu'il ne soit plus inclus au budget large de l'UQAM, de façon à ce qu'il puisse y avoir un suivi des dépenses et revenus, le tout dans un but d'une plus grande transparence face à la façon dont sont dépensées les cotisations de nos membres;
4. Que le budget des SVE soit entériné par l'instance du CVE;
5. Que les SVE soient financièrement redevables envers le CVE;

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition de mise en dépôt

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

PROPOSITION PRIVILÉGIÉE D'AJOURNEMENT : Que l'assemblée générale reprenne à 14h45.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Battue à la majorité

PROPOSITION PRIVILÉGIÉE : Que l'on passe directement au point élection.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté à la majorité

Constatation de quorum demandée.

Le quorum n'est pas atteint.

L'assemblée est levée à 14h09.